

## CODE DU SPORT

### 1. Le matériel individuel obligatoire pour chaque plongeur, en milieu naturel (2 points)

- Chaque bloc est équipé d'un manomètre ou d'un système indiquant la pression en cours de plongée ;
- SSG permettant de regagner la surface et de s'y maintenir ;
- En cas de plongée au-delà de 20 mètres (et en cas d'autonomie) : 2 sources d'air, matériel permettant de contrôler les caractéristiques de la plongée (déco) ;
- Chaque palanquée doit disposer d'un parachute de palier.

### 2. Au sens du Code du Sport, définissez le rôle du guide de palanquée (2 points).

Le guide de palanquée est responsable du déroulement de la plongée et s'assure que ses caractéristiques sont adaptées aux circonstances et aux aptitudes des plongeurs.

### 3. Quel est le matériel individuel obligatoire pour le guide de palanquée, en milieu naturel (2 points)

- Manomètre ;
- Bloc avec 2 sorties d'air ;
- 2 détendeurs complets ;
- SSG ;
- Les moyens de contrôler les caractéristiques de la plongée (déco).

### 4. Vous êtes GP niveau 4, à quelles conditions pouvez-vous encadrer un niveau 2 plongeant au nitrox ? (2 points)

Le N4 et le DP (minimum E3 pour l'enseignement ou P5 pour l'explo) doivent être titulaires de la qualification « nitrox confirmé ».

### 5. Dans le cadre d'une plongée en autonomie entre N3 et N4, à quelle profondeur maximale peut-on évoluer ? Qui est le guide de palanquée ? (1 point)

- Profondeur max 40 mètres en autonomie complète sans DP, ou 60 mètres sous la responsabilité d'un DP ;
- Autonomie => pas de GP.

### 6. Définissez le terme : « palanquée » (1 point)

« Plusieurs plongeurs qui effectuent ensemble une plongée présentant les mêmes caractéristiques de durée, de profondeur et de trajet, y compris s'ils respirent des mélanges différents » (Art. A. 322-73).

## NIVEAUX DE PLONGEURS ET PREROGATIVES (MFT)

1. Dans quelles conditions un Guide de palanquée Niveau 4 peut-il faire des baptêmes ? (Précisez votre réponse en envisageant à la fois milieu artificiel et naturel) (2 points).

- En milieu artificiel, dans un bassin où la profondeur < 6m et sur autorisation du DP ;
- Sinon, pour pouvoir faire des baptêmes en toute circonstance, le N4 doit être également Initiateur.

2. Vous êtes Guide de Palanquée niveau 4 et souhaitez devenir directeur de plongée en milieu naturel. Que devez vous faire ? (1 point)

Passer la qualification DP N5 pour l'exploration, ou le MF1 (E3) pour l'enseignement

3. Vous êtes Guide de Palanquée niveau 4 : dans quelles conditions pouvez-vous encadrer de jeunes plongeurs en milieu naturel ? (2 points)

En exploration exclusivement.

Espace d'évolution	Âge des plongeurs	Niveaux de pratique	Compétence minimum de l'encadrant de la palanquée	Effectif maximum de la palanquée, encadrement non compris
0-6 mètres	8-14 ans	Plongeur d'Argent	GP en exploration	2+1 P1 minimum ou 1+2 P1
0-12 mètres	10-12 ans	Plongeur d'Or	GP en exploration	2+1 P1 minimum ou 1+2 P1
0-20 mètres	12-14 ans			

4. Quelles sont les prérogatives du Guide de Palanquée niveau 4 ? (3 points)

- Guide de palanquée pour des plongeurs débutants (0-6 mètres) ;
- Guide de palanquée pour des « jeunes plongeurs » (pl. argent 0-6 m / pl. or 0-20 m, selon âge) ;
- Guide de palanquée pour plongeurs PE12
- Guide de palanquée pour des plongeurs N1 (0-20 mètres) ;
- Guide de palanquée pour des plongeurs N2 ou PE40 (0-40 mètres) ;
- Sur autorisation du DP, effectue des baptêmes en bassin ou fosse de moins de 6 mètres.

Par ailleurs :

Peut accéder à la qualification DPE niveau 5 ;

Peut accéder au cursus de formation MF1.

5. Quelles sont les conditions de candidature au brevet de Guide de Palanquée Niveau 4 ? (3 points)

- Etre titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité ;
- Etre âgé de 18 ans au moins le jour du début de l'examen ;
- Etre titulaire au minimum du niveau 3 FFESSM ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence ;
- Etre titulaire du RIFA Plongée ;
- Présenter les attestations d'aptitudes A1, A2 et A3 (attestées par un MF1 ou BEES1 licencié) - durée de validité 9 mois ;
- Présenter un CACI (Certificat d'Absence de Contre-Indication) délivré par tout médecin.

## 6. La pratique pour les « jeunes plongeurs » : quelles sont les conditions de pratique particulières à respecter (2 points)

- La pratique est prohibée lorsque  $T^{\circ}$  de l'eau  $< 12^{\circ}\text{C}$  ;
- Lorsque la  $T^{\circ} < 23^{\circ}\text{C}$  la durée de la plongée ne doit pas dépasser 25 min ;
- Jusqu'à 12 ans le jeune plongeur n'effectue qu'une plongée par jour ;
- Toutes les plongées doivent rester dans la courbe de sécurité du protocole utilisé.

## 7. Quelles sont les conditions de candidature au brevet d'Initiateur ? (4 points)

- Etre titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation, stage initial compris
- Etre titulaire du Brevet de Plongeur Autonome Niveau 2 minimum ou d'un titre ou diplôme équivalent
- Etre titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM
- Avoir effectué au minimum 12 plongées en autonomie et validées comme telles par un E3 (MF1 ou BEES1) minimum. Les plongeurs de niveau 3, les Guides de Palanquée (N4) ainsi que les Directeurs de Plongée (N5) sont dispensés de cette condition
- Etre présenté par le Président du club d'appartenance
- Etre Francophone
- Présenter un Certificat d'Absence de Contre Indication délivré par tout médecin.
- Avoir effectué dans l'ordre chronologique depuis l'obtention du Brevet de Plongeur Niveau 2 :
  1. Une formation initiale de 2 jours organisée par un Club ou par un Comité Départemental. Le Responsable est un MF2 ou BEES2 licencié à la FFESSM, présent pendant la totalité du stage. Ce Responsable valide la formation initiale sur le livret pédagogique initiateur remis au candidat en fin de formation initiale
  2. Un stage en situation de 6 jours, milieu artificiel et/ou milieu naturel avec formation limitée à l'espace 0 - 6 m. Ce stage a pour objet l'obtention de 3 Groupes de compétences obligatoires : UC1, UC2 et UC3 (une septième compétence désignée par UC10 est optionnelle et concerne les Guide de Palanquées - Niveau 4 préparant l'initiateur de club ou les initiateurs de club devenus Guides de Palanquées - Niveau 4).

Ces stages devront être effectués dans un délai de trois ans maximum à partir de la fin de la formation initiale. Le candidat doit se présenter à l'examen avant la fin des trois ans.

## 1. Définissez les termes suivants :

### ▪ Responsabilité civile (2 points)

Obligation de réparation en dehors de toute infraction lorsque 3 conditions sont réunies :

- Dommage corporel, moral ou matériel ;
- Faute d'un tiers ;
- Lien de causalité entre faute commise et dommages subis.

Une RC est obligatoire en plongée.

### ▪ Responsabilité pénale (2 points)

Obligation de répondre, suite à une infraction volontaire ou involontaire, au sens de la loi. Elle ne s'assure pas.

## 2. La licence FFESSM : condition de délivrance et durée de validité pour la pratique de l'activité (2 points)

- Acquitter le montant de la licence
- Autorisation du tuteur légal pour les mineurs
- Certificat d'Absence de Contre Indication pour la délivrance de la première licence
- Validité : 15/09/N à 31/12/N+1 (15 mois)

## 3. La licence FFESSM : à quoi sert-elle ? Quelle est sa durée de validité (3 points)

La licence fédérale permet :

- De participer aux formations proposées par la fédération ;
- De passer des brevets de plongeur et d'encadrant ;
- De participer aux activités fédérales (OD, manifestations, ...) ;
- D'être élu (au sein d'un OD, d'une commission, ...) ;
- De bénéficier d'une assurance RC et d'accéder à des complémentaires individuelles étudiées pour les disciplines de la FFESSM.
- Validité : 15/09/N au 31/12/N+1

## FFESSM ET AUTRES ORGANISMES

1. Au sein de la FFESSM, quelle différence faites-vous entre un « organisme déconcentré » et une « commission ». Citez 10 commissions (3 points).

Un OD représente la FFESSM sur son territoire géographique (région, département...).

Une commission gère une discipline ou une activité de la FFESSM. Les commissions existent au niveau national et au niveau des OD.

1. Apnée
2. Archéologie subaquatique
3. Audiovisuelle
4. Biologie et environnement
5. Hockey subaquatique
6. Juridique
7. Médicale et de prévention
8. Nage avec palmes
9. Nage en eau vive
10. Orientation subaquatique
11. Pêche sous-marine
12. Plongée souterraine
13. Plongée sportive
14. Technique
15. Tir sur cible

2. Complétez le tableau ci-dessous (3 points)

Brevet FFESSM	Equivalence CMAS
Plongeur N1	Plongeur 1*
Plongeur N2	Plongeur 2*
Plongeur N3	Plongeur 3*
Plongeur N4	Plongeur 3*
Initiateur (E1)	
MF1 (E3)	Moniteur 2*

3. Qui élit le président de la FFESSM et quelle est la durée de son mandat ? (2 points).

Ce sont les présidents de clubs et responsables de SCA lors de l'assemblée générale électorale.

Durée du mandat : 4 ans.

4. Quelle différence faites-vous entre un club associatif affilié et une structure commerciale agréée ? (2 points).

Ils sont les membres de la FFESSM.

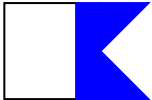
- Un club est une association loi 1901 affiliée à la FFESSM. Il faut être membre cotisant pour bénéficier des prestations, chaque membre y est acteur et votant.
- Une SCA est une entreprise commerciale agréée par la FFESSM pour pouvoir délivrer des licences et des brevets de la FFESSM. Les plongeurs au sein des SCA sont des clients.

## MATERIEL ET NAVIGATION

### 1. Précisez les règles en matière de requalifications et inspections visuelles pour une bouteille de plongée à l'air (2 points)

- Cas général (bouteille non inscrite au registre d'un club) : requalification tous les 2 ans avec inspection visuelle au moins tous les 12 mois.
- Régime dérogatoire (bouteille inscrite au registre d'un club) : requalification tous les 6 ans avec inspection visuelle au moins tous les 12 mois.

### 2. Dessinez le pavillon alpha et indiquez la réglementation qui s'y rapporte en plongée (2 points)



Indique la présence de plongeurs en immersion. Dans un périmètre de 100 m autour du pavillon, la navigation doit se faire à vitesse réduite (3 à 5 nœuds) avec une surveillance de surface pour repérer les bulles des plongeurs.

### 3. La signalisation de l'activité plongée sous-marine de jour et de nuit : représentez-là (2 points)

De jour : pavillon alpha « plongeurs en immersion »



De nuit : feux rouge-blanc-rouge « capacité de manœuvre restreinte »



### 4. Quelles sont les conditions nécessaires pour devenir Technicien en Inspection Visuelle ? Quel est l'intérêt de cette qualification ? (3 points)

Conditions pour devenir TIV :

- Avoir 18 ans minimum ;
- Etre titulaire d'une licence en cours de validité ;
- Etre présenté par le président de son club ;
- Aucun niveau technique requis.

Cette qualification permet :

- De participer aux contrôles des blocs et robinetteries ;
- De tenir à jour le registre du club ;
- De gérer les fiches de visites et les macarons

### 5. En tant que Technicien en Inspection Visuelle (TIV), pouvez-vous procéder à la visite annuelle d'une bouteille nitrox ou trimix ? (2 points)

Les TIV sont aptes à contrôler les bouteilles acier et aluminium recevant des mélanges supérieurs à 21% d'oxygène, à condition d'avoir pris connaissance de la procédure « service oxygène ».

### 6. Qu'est-ce qu'un E.P.I. ? Donnez un exemple pour la plongée sous-marine (2 points)

Un E.P.I. est un équipement de protection individuel destiné à protéger le corps contre les diverses agressions possibles.

En plongée, 3 types de matériels sont concernés (1 seul exemple demandé) :

- Les masques (EPI de catégorie 1)
- Les vêtements de plongée (EPI de catégorie 2)
- Les détendeurs (EPI de catégorie 3)